

Règlement intérieur de l'école « Les quatre vents » Drocourt 2022/2023

Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi vendredi : **9h-12h00 / 13h30-16h30**

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h50 et 13h20.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Aucun élève ne peut quitter les locaux scolaires avant l'heure légale, sauf cas particulier, et avec l'autorisation de l'enseignant. La personne responsable de l'enfant peut venir le chercher après avoir averti l'école et/ou avoir signé une décharge de responsabilité. L'enfant ne sera confié qu'à une personne majeure.

La mairie met en place une **cantine** tous les midis et une **garderie** le matin à partir de 7h15 jusqu'à 8h50 et le soir de 16h30 jusqu'à 19h00. Les enfants se rendent à pied au restaurant scolaire encadrés par deux personnes.

Fréquentation scolaire

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Tout élève en retard se présente avec un parent pour réintégrer sa classe.

En cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (06 77 40 24 10) puis **confirmer dès le retour de l'élève par écrit** sur feuille volante.

Pour des absences régulières suite à des soins extérieurs, une fiche est prévue pour l'année et peut être modifiée au besoin. Les élèves souffrant d'une maladie contagieuse ne peuvent être accueillis à l'école. Un certificat médical précisera la date de retour en classe.

Tout enfant en situation de handicap doit être accueilli dans les meilleures conditions possibles à l'école.

Sécurité

Il est interdit d'apporter des objets dangereux ou pouvant être dangereux à l'école et tout type de jeux pouvant provoquer des blessures graves lors de projections. Les jeux qui ne seront pas utilisés correctement seront confisqués et remis aux parents. Les enfants peuvent apporter un jeu, un livre... mais **l'école ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol** ou de détérioration d'objets de valeur au sein des locaux.

Les enfants doivent se présenter dans une tenue adaptée aux activités scolaires. **Le port de bijou est déconseillé.**

Les élèves peuvent venir à l'école en vélo, en trottinette... Chaque élève est responsable de son mode de transport. Il doit entrer et sortir de l'école en marchant à côté de son moyen de transport.

Les téléphones portables pour les élèves sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Une équipe ressource pour le bien-être des élèves pour gérer des situations d'intimidation ou de harcèlement à l'école est mise en place. Cette équipe aura la possibilité d'intervenir sur l'école dans le cadre du programme PHARE.

Santé

Tout élève accidenté en milieu scolaire sera orienté dans les délais les plus brefs par les services de secours, vers l'infrastructure la plus adaptée à son cas. Les parents seront prévenus immédiatement.

Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants.

En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école.**

Pour les élèves devant recevoir un traitement médical concernant une maladie chronique, un protocole particulier (PAI) sera mis en place.

Aucune école n'est à l'abri des **poux**. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Vous vous devez **d'avertir l'école** si votre enfant a des poux.

En cas de test positif à la COVID-19, l'école doit être prévenu dans les plus brefs délais.

Les coordonnées utiles

Ecole : 01 34 76 75 71 ou par mail 0781397v@versailles.fr

Directrice : Mme Sanvoisin : 06 77 40 24 10

Mairie : 01 34 76 71 57

RASED :

Mme LIEBERT Delphine : psychologue par mail delphine.liebert@ac-versailles.fr ou au 07.56.96.88.30

Mme THEVENOT Corinne par mail corinne.thevenot@ac-versailles.fr ou au 07.66.31.36.97

CMS : 01 30 98 68 11 ou cms.manteslaville@ac-versailles.fr

Vacances scolaires

L'Académie de Versailles se trouve en **zone C**.

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des élèves.	Jeudi 1 septembre 2022	
Vacances de la Toussaint.	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël.	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver.	Vendredi 17 février 2023	Lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps.	Vendredi 21 avril 2023	Mardi 9 mai 2023
Sortie des élèves.	Vendredi 7 juillet 2023	

Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.

Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023